

Peine capitale

cerne les ministériels. Je sais que plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre sont en faveur de l'abolition de la peine capitale et rien que je puisse dire ne pourrait les faire changer d'avis. Je respecte les opinions du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), par exemple, même si je ne suis pas d'accord avec lui.

M. Alexander: Et vice versa.

M. Darling: Je me rappelle que le solliciteur général a dit il y a quelques mois qu'il y aurait vote libre sur la mesure, sauf pour le gouvernement. J'imagine qu'il voulait dire le cabinet.

M. Allmand: J'avais tort.

M. Darling: Je vous crois que vous aviez tort. Je sais que les ministériels voteront probablement tous pour le bill même si certains d'entre eux voteraient contre le bill s'ils étaient libres de le faire. Étant donné qu'il y a 262 députés à la Chambre—il y a deux sièges vacants à l'heure actuelle—qui viennent de toutes les couches de la société, on pourrait penser qu'ils reflètent les opinions du Canadien moyen. Il semblerait logique que, peut-être pas 87.6 p. 100, mais probablement 70 p. 100 des députés soient du même avis que le Canadien moyen. Je me rappelle une question posée à la Chambre mercredi dernier par l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} Holt), qui est ici cet après-midi. Elle a posé la question suivante au premier ministre (M. Trudeau):

Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Est-ce que les membres du cabinet seront également libres de se prononcer sur le bill C-84?

C'était une question directe, qui a soulevé des bravos de tous les coins de la Chambre. Le premier ministre s'est levé, et voici ce qu'il a dit:

Monsieur l'Orateur, il n'y a pas un groupe d'hommes et de femmes qui soient plus libres au Canada.

C'était à n'en pas douter une façon très diplomatique de dire que tous les 28 ou 29 membres du Cabinet voteront comme le premier ministre le jugera bon. Personne ne viendra me dire que ces augustes hommes et femmes sont tous des abolitionnistes. Il pourrait être intéressant pour les parlementaires de savoir que Ronald Reagan, ancien gouverneur de la Californie, a été un abolitionniste pendant un bon nombre d'années, mais qu'il se déclare maintenant contre la loi qui rend la peine de mort inconstitutionnelle. Il a déclaré:

Quand j'étais gouverneur, j'ai épargné 12 meurtriers. Ils ont été relâchés grâce à une libération conditionnelle ou autrement, et le nombre de leurs victimes atteint maintenant 34. Ils ont tué 22 autres personnes.

J'ai écouté un bon nombre de discours sur le bill C-84. Les députés des deux côtés ont prononcé une allocution sentie. J'ai été très impressionné par les remarques de mon collègue d'Edmonton Strathcona (M. Roche), l'un de ceux qui se sont ravisés. Lors du vote précédent sur la peine capitale, il avait appuyé le gouvernement, mais il en est maintenant venu à la conclusion que le Canada n'est pas prêt pour l'abolition complète. Il a dit avoir très longuement interrogé sa conscience avant d'en venir à cette conclusion.

[M. Darling.]

● (1600)

Nous examinons l'une des plus importantes mesures législatives à être présentées à la Chambre; il s'agit de la vie et de la mort.

Monsieur l'Orateur, le solliciteur général et le ministre de la Justice (M. Basford) parlent constamment de paix et de sécurité et je me demande pour qui? À mon avis, si ce projet de loi est adopté, il offrira la paix et la sécurité uniquement aux criminels et aux meurtriers. Et permettez-moi de signaler, monsieur l'Orateur, que je ne parle pas de meurtriers qui ont commis des crimes passionnels ou en état d'ébriété. Je parle des meurtres prémédités commis de sang-froid, comme ceux de la mafia, des meurtres au cours des vols à main armée et des vols sans parler du meurtre des agents de police et des gardiens de prison.

Je devrais signaler, monsieur l'Orateur, qu'avant de fermer mon téléviseur samedi soir on y donnait un film intitulé «Assassination Bureau» que j'ai regardé quelques instants. Ce film donnerait des idées à quelqu'un qui voudrait se débarasser d'un ennemi. Il suffirait de communiquer avec ce bureau ou un autre du même genre.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de faire également remarquer qu'il faudrait des peines d'emprisonnement obligatoires plus longues pour les vols à main armée perpétrés à l'aide d'armes offensives de même que des peines plus longues pour les gens trouvés coupables de port d'armes offensives, et bien sûr des peines également plus longues pour les délits concernant les drogues dangereuses. Certains meurtriers violents, capables de tuer de sang-froid, ne peuvent se réadapter. Ils ont déjà commis des meurtres et ils recommenceront s'ils en ont l'occasion. C'est pourquoi j'estime qu'il faut maintenir la peine de mort pour certains types de crimes violents.

Monsieur l'Orateur, j'ai mentionné la peine de mort, mais pas nécessairement la pendaison, car je m'y oppose et je crois qu'on devrait utiliser une méthode beaucoup plus humaine du moment que le meurtrier est éliminé de la société de façon permanente d'une façon aussi douce et aussi efficace que possible. Nous ne sommes pas prêts, je le répète, pour l'abolition totale, surtout parce que la criminalité augmente et que le gouvernement affiche une attitude regrettable. Au Canada, les crimes violents ont augmenté de 90 p. 100 entre 1965 et 1974. En 1965, il y a eu 243 meurtres au Canada; en 1974, il y en a eu 545. Pendant cette période de dix ans, le taux de criminalité a doublé passant de 1.2 à 2.4 pour 100,000 habitants. Même si 38 policiers et gardiens de prison ont été tués pendant cette même période de dix ans, aucun meurtrier n'a été exécuté. Quoi d'étonnant si le public se révolte? La grande majorité des Canadiens exige maintenant qu'on en revienne à l'application totale de la peine de mort.

Voyons maintenant les tentatives de meurtre. En 1961, il y a eu au Canada 74 tentatives de meurtre, soit 0.5 pour 100,000 habitants; en 1967, il y a eu 139 tentatives de meurtre, soit 0.9 p. 100, et en 1974, il y en a eu 524, soit 2.3 p. 100. En 1974, le nombre réel de tentatives de meurtre était sept à huit fois plus élevé qu'il y a seulement 13 ans, soit au début de 1961. Autrement dit, c'est seulement grâce à Dieu que les meurtres n'ont pas été plus nombreux en 1974. Pendant la même période, les lois canadiennes à l'égard de la peine de mort ont subi de plus en plus de modifications et en fait elles n'ont même pas été appliquées. Le taux de meurtre a doublé et le taux de tentatives de meurtre a quadruplé.